

Célibat des prêtres, de Jean Mercier, ou l'urgence du statut quo

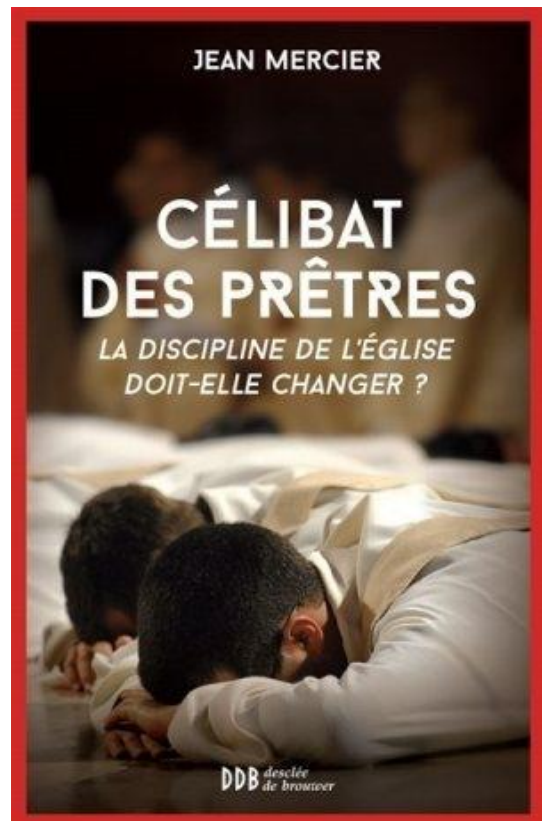
À propos du livre de Jean Mercier, *Célibat des prêtres, La discipline de l'Église doit-elle changer ?*, DDB, 2014.

D'abord un aveu : j'ai acheté et ouvert le récent livre de Jean Mercier (désormais : JM) avec un préjugé peu favorable. Je craignais en effet, au vu de quelques recensions, une apologie pure et simple, avec quelques concessions rhétoriques à ses adversaires, du célibat des prêtres. Déjà le titre lui-même, avec sa fausse question, le laisse penser. J'avais raison et tort : certes, au bout du compte, la balance penche nettement en faveur du célibat – c'est-à-dire du statu quo –, mais c'est avec l'appui d'un dossier globalement consistant et argumenté, qui aborde sans se dérober – fût-ce avec quelques arrière-pensées – les problèmes que pose et les objections que soulève le célibat des prêtres. Pour ces raisons, je recommande de lire cet ouvrage à qui veut comprendre, même si JM ne le dit pas, les *raisons actuelles de l'Église catholique pour maintenir sa doctrine* sur un sujet qui ne cesse de passionner même l'opinion publique la plus profane. Néanmoins, je veux dire ici, sans acrimonie, les raisons de mon désaccord de fond avec JM.

Analyse dépassionnée et acte de foi

Il peut s'agir aussi d'une habileté que de présenter un dossier solide pour confirmer une « solution » qu'on devine présente, en filigrane, au départ et tout au long, et plus encore à la fin... Le dossier en question concerne à la fois le passé et le présent ; il est biblique et exégétique, historique, psychologique, sociologique, théologique et « spirituel ». Le dernier adjectif souligne une dimension mystique et charismatique du sacerdoce catholique, que le mot « discipline » – au sens d'une simple obligation « canonique » liée à l'ordination sacerdotale – ne suffirait pas à rendre ou dont il éloigne même.

Or on a effectivement l'impression, vers la fin du livre, que cet argument surtout, JM le prend à son compte personnel : peut-être en désespoir de cause, pour convaincre les lecteurs auxquels ne suffiraient pas les arguments de « convenance » en faveur du célibat énumérés tout au long ? Comme si l'auteur sentait que l'argument de la « convenance » est tout de même fragile, et qu'il faut le renforcer par des arguments théologiques et spirituels plus « essentiels », plus « éternels », non liés à l'histoire ni à l'actualité. Au fond, il nous dit que le sacerdoce, « il faut y croire ». Mais je ne suis pas sûr que cela renforce beaucoup sa crédibilité, car c'est justement le problème. Et après tout, on pourrait aussi réagir différemment devant l'éternelle incompréhension et les doutes réitérés sur la nécessité du célibat des prêtres. Alors que JM nous dit *in fine* : renforçons notre foi et notre confiance dans le prêtre, célibataire consacré (et d'abord les parents de garçons qui, peut-être, etc...), ne pourrait-on pas aussi bien poser la question : en quoi l'Esprit fait-il signe à travers la contestation si forte et si durable du célibat, même y compris avec le « cirque médiatique » qui



est fait autour, et aussi malgré les tentatives répétées des papes pour clore le débat ? *Roma locuta... causa non finita* : tel est le constat aujourd'hui, après des décennies, et il pourrait la vie de l'Église. Mais au lieu de d'imaginer autre chose, JM préfère s'accrocher encore plus fortement aux branches de l'existant.

Des ressources bibliographiques discutables ?

J'ai déjà donné ainsi des raisons pour lesquelles je ne donnerais pas un quitus sans réserve à l'auteur de ce « rapport moral » bien ficelé sur l'état et le sens du célibat sacerdotal. J'en ai d'autres, certaines de détail, d'autres plus générales, que je privilégie ici. D'abord, force est de constater que, préoccupé de démontrer l'éminence et la prévalence du célibat sacerdotal, J.M. se réfère beaucoup à des travaux qui vont dans le sens de sa thèse, par exemple l'œuvre magistrale (en 5 volumes) de John P. Meier pour l'exégèse des évangiles, et surtout, pour l'histoire du célibat durant le premier millénaire, un livre du P. Christian Cochini, jésuite, qui a écrit en 1969 une thèse sur les origines très précoces, selon lui, du célibat sacerdotal : rééditée en 2005 chez Ad Solem, avec une préface du cardinal Castrillon Hoyos, elle a été souvent - et reste - contestée par de nombreux spécialistes (qu'elle soit rééditée par un éditeur aux limites du traditionalisme et préfacé par un cardinal de la même tendance, qui a laissé de mauvais souvenirs de sa charge de réconciliateur avec les « lefebvristes », ne renforce pas sa crédibilité). Même si J. P. Meier est bien mieux reçu chez les exégètes de métier que C. Cochini parmi ses pairs historiens de la discipline du célibat, ni l'un ni l'autre ne « font autorité » sur le point discuté, comme le dit ou le suggère JM (pour un autre avis exégétique, cf. par exemple le récent livre d'André Paul, *Eros enchaîné. Les chrétiens, la famille et le genre*, Albin Michel, 2014, bien plus ouvert sur la « sexualité » possible du Christ lui-même).

Absence de l' « autre clergé »

Un autre point turlupine plus encore. Dans son livre, JM ne prend pas en compte l'existence de deux clergés, l'un séculier (ou diocésain), l'autre régulier (celui des religieux prêtres). C'est pourtant essentiel, pour une raison simple : l'opposition entre ces deux clergés crée précisément une partie du problème. Dans l'un - le séculier -, le célibat a mis des siècles pour s'imposer comme règle dans l'Église (d'où, pour une bonne part, sa remise en cause encore aujourd'hui) ; dans l'autre, il est apparu d'emblée comme constitutif de la vocation à la vie religieuse. Pour dire les choses simplement : même s'il peut lui aussi éprouver bien des difficultés à le vivre, un religieux qui fait vœu de chasteté a intégré par définition la vocation et le charisme du célibat, qui ne sont pas contestés sur le principe (si ce n'est, à certaines époques, hors de l'Église, par exemple au temps des Lumières et par la suite encore). Depuis que la voie de la suite radicale du Christ existe, c'est-à-dire depuis Antoine et Pacôme partis au désert au 4^e siècle, il n'y a pas ici de questions autres que la justesse spirituelle et la conformité de la décision d'entrer dans la vie religieuse, alors que – même si, pour suivre Jean Mercier et ses auteurs préférés, le célibat des prêtres est précoce – il a fallu beaucoup de temps pour qu'il devienne la (fragile) règle. Si la réforme de Grégoire VII l'impose définitivement, la Réforme la rejette radicalement, avant que le Concile de Trente ne la confirme et que la spiritualité française des 17^e et 18^e siècles ne fasse du prêtre séculier le « saint prêtre », une sorte de religieux voué à la « charité parfaite » et à la perfection qu'on attend des religieux.

Prêtres religieux et religieux prêtres

Fort des conceptions de Jean-Paul II, Benoît XVI¹ et quelques auteurs récents, JM en rajoute encore : voilà le prêtre célibataire transformé (comme les religieux !) en témoin « radical » de la réalité eschatologique, où il n'y aura plus ni hommes ni femmes. Le simple prêtre devient le porteur (obligé) d'une spiritualité à la fois sacrificielle (le prêtre s'identifie au Christ offert en sacrifice sur la croix) et nuptiale (comme le Christ, le prêtre « épouse » l'Église, ce sont des « noces mystiques » pour suppléer à et sublimer la femme absente)... Bref, les spiritualités d'élite,



inventées par et pour les religieux et les religieuses dans la vie consacrée, deviennent le lot commun et l'armure des prêtres séculiers voués au célibat. Étrange aboutissement, où d'ailleurs - je me permets respectueusement de le faire remarquer à JM -, est oublié un autre pilier : la piété mariale, c'est-à-dire la protection maternelle de Marie à l'heure des tentations. Les pères spirituels de naguère assuraient pourtant que l'intercession de Marie, mère de Jésus, en ces moments d'épreuve pour la pureté, était un remède quasi infaillible pour éloigner le Diable... Quoi qu'il en soit, homme séparé muni de pouvoirs sacrés, le « simple prêtre », placé à la tête d'une communauté pour lui dispenser la Parole et les sacrements, est aussi censé être un « virtuose » religieux, ou une sorte de religieux tout court. Et c'est l'Église elle-même qui organise ainsi la rareté... car les virtuoses, par définition, ne peuvent être légion. Ensuite tout s'emboîte : l'eucharistie « sacralisée », célébrée par des ministres sacrés, pour un corps du Christ sacré, conservé dans l'hostie vouée à l'adoration... et de plus en plus éloigné du geste inaugural du « Jeudi saint ».

La plupart des gens, même catholiques, ignorent aujourd'hui la différence entre séculiers et réguliers puisqu'avec le célibat et les raisons données pour le vivre, les premiers sont devenus comme les seconds. Maintenant on les incite en outre (et JM n'y manque pas) à vivre en communauté, condition *sine qua non* pour vivre leur vocation. En pratique, il y a aussi de moins en moins de différence : les œuvres de chaque clergé sont de moins en moins « propres », les distinctions sont invisibles et n'ont plus de sens, la spiritualité de tous devient de plus en plus celle des religieux, « ignacienne » ou autre. Les religieux sont en paroisse, et des diocésains prêchent des retraites. On a dit que le clergé « lustigérien » de Paris constituait en fait les jésuites *new look*.

Uniformité et appauvrissement

Tout semble aller, face au monde des contemplatifs, dans le sens d'une unification du clergé dit « apostolique » autour du modèle du prêtre diocésain transformé en religieux, invité de surcroît lui aussi à vivre en communauté. Ce qui reste de paroisses en vie devient le lieu par excellence de l'action apostolique... Les nouvelles communautés, elles aussi avec des traits religieux ou carrément avec le statut des « religieux », les investissent de plus en plus, et progressivement elles s'installent dans les évêchés et les postes de responsabilités de l'administration romaine et diocésaine. C'est-à-dire s'installent en fait dans les murs de l'institution solide, visible, qui subsistent, non pour inventer l'apostolat nouveau dans la nouvelle société séculière mais pour être les gardiens fidèles de l'ancien, selon le programme donné par deux papes très conservateurs sur le sujet, dont le prestige et l'autorité dépassent de loin ceux de l'Écriture..., qui devrait pourtant être la première règle de foi.

Exagération? Peut-être, mais quand le clergé diocésain évolue non seulement vers une conception sacrale du sacerdoce, mais aussi une conception religieuse de son style de vie, j'allais dire : quand le prêtre diocésain vit, surtout à la campagne, une vie plus difficile, souvent, que les religieux, il en résulte nécessairement une double conséquence : d'un côté, une uniformisation des ministères et des rôles dans l'Église, donc un appauvrissement ; d'autre part, alors que la liberté mystique (ou la sainteté dans la vocation) ne devrait être limitée par rien, elle est contenue dans les frontières et les règles de l'institution. Car, dans l'Église catholique, les prêtres diocésains sont aussi et d'abord censés être les verrous de l'institution, les gardiens vigilants et obéissants de sa loi (à commencer en portant un vêtement formaté...). La dimension eschatologique et prophétique de ces (faux) religieux – si elle existe – est aussitôt engloutie dans le service fidèle de l'institution

Mais, dira-t-on, n'y a-t-il pas une « spiritualité du prêtre diocésain » ? Il faut répondre non. Ou alors c'est la spiritualité du *service*. Comme tous les ministres de l'Église de haut en bas et de bas en haut, ceux qui sont chargés de la Parole, du Pain eucharistique et des autres sacrements ainsi que de la gestion et du devenir des communautés, sont, quel que soit leur statut (célibataire ou non), leur sexe, leur fonction, d'abord au *service* de la communauté. *Service* : un mot si prégnant dans l'Évangile quand Jésus parle d'un pouvoir en général ! C'est le principe de base... Ensuite,



chacun de ces *serviteurs* peut se rattacher, ou non, à l'une des nombreuses et magnifiques « écoles de spiritualité » qui ont vu le jour dans l'histoire chrétienne. Ils peuvent aussi se forger la leur. Il n'y a aucun besoin ni motif de surcharger la barque en rajoutant, comme Jean-Paul II, avec des mystiques doloristes, nuptiales, « sponsales », etc., qui sont datées de surcroît.

Interdiction de changer !

Un seul clergé « apostolique » renforcera inéluctablement une difficulté qui était déjà très présente auparavant : on veut être prêtre, et on prend le célibat de surcroît. Car il faut bien être célibataire pour l'être (je rappelle d'ailleurs que la possibilité de se marier pour les prêtres qui retournent à l'état laïc repose sur cette disjonction : il reste prêtre *in aeternum*, mais il est *dispensé* du célibat - alors que l'indissolubilité fait partie de l'essence du sacrement de mariage. Tant pis si la plupart peinent à comprendre ces raffinements théologico-juridiques !). Certes, JM insiste sur la clarté, aujourd'hui, de l'engagement, et donc sur sa liberté : les futurs prêtres n'ont-ils pas des années pour être au clair sur leur célibat et en comprendre les enjeux ? Du reste, on se charge, plus qu'en d'autres temps, de le leur rappeler, de les former (avec force sessions psychologiques et théologiques). On fera cependant remarquer que la formation – même avec les « stages » de formation en paroisse ou ailleurs – n'est pas (du tout) le terrain. Et d'autre part, l'auteur ne voit pas que le « vécu célibataire » aujourd'hui (comme du reste la vie conjugale et même la vie sexuelle en générale) est lui aussi soumis à la loi du changement, qui fait que 10 ans après l'engagement on n'a plus affaire au même homme. Tous les prêtres qui ont quitté le sacerdoce en réglant canoniquement leur départ le savent bien : dans le questionnaire qui leur est soumis, l'essentiel et l'incorruptible consiste à dire (et à signer) qu'ils se sont trompés au départ, qu'ils étaient dans l'illusion – dans un vice de forme intérieur en quelque sorte. Alors que la plupart aimeraient expliquer pourquoi progressivement ils ont dû admettre que le célibat était invivable, dire comment ils ont intérieurement changé, l'Église leur enseigne qu'un vrai serviteur de l'Église, comme les imbéciles, ne change jamais.

Prestiges et désillusions

Je rejoins pourtant en partie JM sur ce constat paradoxal : la « radicalité » signifiée par le célibat peut sembler attirante pour des jeunes qui y trouvent une forme de rupture contre-culturelle avec une « société de merde » (même si une « haine de la société », fût-elle « de merde », est problématique chez des disciples du Christ). Du reste, auprès de toute une population de catholiques pratiquants, anciens et jeunes, ils peuvent s'attendre ce faisant à trouver prestige et reconnaissance. Les médias et leur « cirque », ne sont pas en reste (et là ils redeviennent positifs et utiles, bien sûr, ces médias qu'on fustige si volontiers par ailleurs) pour faire monter sur scène « le » et « les » prêtres et leur célibat. Il y a donc des satisfactions possibles du côté de l'*image*. Mais comme il faut malgré tout être à la hauteur de sa vocation, ensuite, les choses se compliquent, car le quotidien est décevant, les moments de gloire ne sont pas légion, le bonheur est loin d'être tous les jours au rendez-vous.

Pour toutes sortes de raisons, dont certaines d'expérience actuelle, je doute que le plus grand nombre des nouveaux prêtres, que JM voit arriver après les conciliaires présentés de façon caricaturale comme n' « y croyant plus », présente une quelconque « radicalité ». Le mot fait certes florès en ce moment dans le discours (JM l'emploie aussi), mais il est vide tant qu'il n'a pas de contenu effectif. Pour le dire bêtement, je ne vois pas plus ou moins de radicalité qu'avant, parce que le statut est beaucoup plus important ici que le charisme. Dans le nouveau clergé issu des générations Jean-Paul II ou Benoît XVI, il y a de tout : des types épatants, qui réinventent ou illuminent la fonction, des fonctionnaires du culte qui se contentent du minimum syndical, et encore d'autres qui assurent honnêtement le service que leur demandent l'Église et la paroisse. Rien de nouveau. Inutile donc de se gargariser avec de la nouvelle « radicalité »...



Imaginer l'Église catholique

Pour ce qui est de la raréfaction des prêtres célibataires, JM affirme que la possibilité de se marier ne changerait rien, que cette libéralité affaiblirait plutôt l'envie d'être prêtre. Non seulement ce dernier rejoindrait la condition commune, mais notre auteur, invoquant l'exemple de tous les clergés mariés – pasteurs protestants, prêtres anglicans, prêtres catholiques qui bénéficient de l'autorisation -, semble aussi les dissuader devant les innombrables difficultés matérielles auxquelles doivent s'attendre les prêtres mariés (et leur famille, femme et enfants). Soit ... mais le principe de réalité familiale permettrait aussi aux célibataires institués que sont les prêtres (et qui sont toujours menacés de devenir de vieux garçons) de connaître mieux la réalité économique et sociale du couple et de la famille (et de la sexualité), et de parler moins « à leur place » de ce qui les concerne. Néanmoins, je suis d'accord : je ne crois pas qu'aujourd'hui des prêtres mariés (i.e. : des hommes mariés devenus prêtres) provoquerait un afflux durable capable de juguler la pénurie.

Mais on aurait aimé que JM nous disent pourquoi et ce qu'il faudrait faire. Mais son projecteur, strictement braqué sur le célibat sacerdotal, sur les moyens de le renforcer, l'empêche d'évaluer et de discuter les autres solutions (il cherche plutôt à en montrer les limites) : je pense à des femmes prêtres (en fait l'une des raisons, sinon *la* raison essentielle du fait que les protestants ne manquent pas de pasteurs – mais on serait alors amené probablement à la féminisation de ce métier aussi, et donc à poser de nouvelles questions) ; on pourrait aussi imaginer des prêtres (ou des diacres...) qui ne font pas six ans d'études et seraient chargés avant tout du culte (de la célébration) et du soin (de l'animation) des communautés : ils n'auraient pas besoin d'être « par vocation » des théologiens ou des mystiques..., sans exclure qu'ils le deviennent. Ou encore on peut imaginer des « ministères pour un temps déterminé », comme le suggérait un sage catholique comme René Rémond. Sans oublier, bien sûr, la possibilité pour tous ceux qui le désirent de rester « eunuques (célibataires) pour le royaume des cieux ». Un clergé « à deux vitesses » voire à plusieurs ? Pourquoi pas ? Ce serait à l'image de la pluralité des engagements d'aujourd'hui. Je voudrais surtout souligner, avec ces plans sur la comète qui réclameraient réflexion et durée pour leur mise en place, qu'on pourrait aussi « imaginer l'Église catholique » bien plus qu'on ne veut le faire aujourd'hui, où l'on insiste et ré-insiste (comme JM) pour tout maintenir en l'état sans prendre le risque d'un changement quelconque. Par une curieuse interprétation, le « N'ayez pas peur » de Jean-Paul II semble ainsi réservé exclusivement à la réaffirmation forte de l'identité catholique, à édifier des barricades...

Misère du plaisir de la chair

Un dernier point : JM rappelle fortement, et à juste titre, que toujours ce sont des hommes mariés qui sont ordonnés prêtres, et jamais l'inverse : des prêtres qui sont encore autorisés à se marier une fois entrés en formation et une fois ordonnés. D'autre part, hormis l'exception des convertis et de l'Église d'Orient, il fut un temps où les prêtres (et les évêques) mariés devaient vivre comme « frères et sœurs » : c'est précisément le constat d'une impossibilité qui aurait fait basculer définitivement l'Église, au Moyen Age, vers le célibat des prêtres. De ce point de vue, selon JM, les « diacres » actuels, mariés qui vivent normalement leur vie conjugale, seraient presque une anomalie, presque une erreur ou une sorte d'oubli de Paul VI...

L'auteur le reconnaît dans son livre, mais sur le mode mineur et plutôt implicitement qu'explicitement, sans aborder de front le sujet : derrière la défense du célibat, planent aussi toujours les restes d'une vision négative de la sexualité humaine, de ses dangers, de son « mal » intrinsèque ... La « luxure », finalement présente dans tout plaisir sexuel, s'oppose quelque part à la sainteté et à la pureté du sacrement. Le corps de plaisir charnel s'accorde mal au corps mystique du Christ. Même chez les laïcs : encore dans les années 60, tel couple bourgeois et cultivé avouait encore à une de mes tantes ne pas aller communier à la messe du dimanche quand, le samedi, ils avaient... Malgré la valorisation (surévaluée, à mon avis) de la vie conjugale et corporelle par



Jean-Paul II, nous sommes et restons imprégnés d'une culture de la culpabilité sexuelle, enracinée dans l'histoire longue et dont le célibat des prêtres est aussi un symptôme et une conséquence.

Au fond, sans le dire tout en le disant à toutes les pages, le livre de JM est une défense de l'existant. Il défend la forme sacrale, séparée, du sacerdoce, imposée par Grégoire VII (un religieux !)² au 11^e siècle, confirmée par le concile de Trente et renforcée, depuis le 17^e siècle jusqu'au concile Vatican II inclus³, le tout avec une imagination spirituelle pour le coup débordante et des formules souvent hyperboliques (le prêtre est « le Dieu de l'Église », selon Monsieur Olier au 17^e siècle ; il est « comme une personne publique tenant le rôle de Dieu », selon Bérulle ; il « continue l'œuvre de la rédemption sur la terre », selon le curé d'Ars ; la Vierge a enfanté le Christ dans son sein et le prêtre l'enfante dans les âmes, dit une vieille tradition...). On peut continuer dans cette voie, accumuler les reformulations symboliques. On peut défendre avec acharnement une « métaphysique » éternelle du sacerdoce en un temps « post-métaphysique »... On peut toujours se payer de mots, par exemple proclamer (comme Jean-Paul II) l'égalité du mariage *et* du sacerdoce, glorifier le « peuple de Dieu » *et* exiger l'obéissance de toujours des fidèles à la hiérarchie, vouloir « promouvoir » les laïcs *et* garder les prêtres à l'ancienne, affirmer la communion ou la fraternité *et* la hiérarchie dans l'Église. *Parole, parole...*, comme dit la chanson.

On peut toujours... Mais on constate que cette rhétorique ne parvient plus aujourd'hui à attirer en nombre (en tout cas en Europe et dans les pays de l'aire européenne au sens large) les jeunes hommes susceptibles de remplir le rôle ; il se pourrait même qu'elle constitue un frein et un repoussoir. C'est pourquoi on pourrait aussi sortir de la peur, prendre des risques en imaginant l'Église de demain et comprendre que toute tradition vivante est créatrice de nouveau. Est-il iconoclaste de penser que le prêtre du concile de Trente, renforcé par la spiritualité française du 17^e siècle, le renouveau contre-révolutionnaire du 19^e siècle, le concile Vatican II lui-même, puis les papes Jean-Paul II et Benoît XVI, a fini sa carrière ? Ce prêtre a brillé de mille qualités, il a été un héros dramatique formidable dans des romans et des films de qualité jusqu'à Vatican II, il a aussi nourri et nourrit toujours beaucoup de fantasmes. En tout cas, il est devenu une figure de l'histoire du catholicisme, en partie folklorique, qui a épuisé sa carrière (même si des prêtres magnifiques peuvent toujours apparaître de ci de là – c'est du reste le cas). Le moment n'est-il pas venu, tout simplement, d'imaginer et d'ouvrir du nouveau pour être fidèle à l'Évangile ?

Jean-Louis Schlegel

17 Novembre 2014

<http://www.baptises.fr/content/celibat-des-pretres-urgence-statut-quo>

¹ Il faut le dire franchement : le livre de Jean-Paul II intitulé *La Vocation, don et mystère* (Bayard, Cerf, Fleurus Mame, Téqui), cité favorablement par J.M., est l'un des plus « traditionnels » que ce pape ait publié ; quant à Benoît XVI, il plaçait l'« année sacerdotale » 2009 sous le signe du curé d'Ars, donné en modèle aux prêtres du III^e millénaire... A propos du premier, JM lui-même parle d'un « pontificat de *restauration* sacerdotale » qui « évoque la Contre-Réforme catholique du 16^e siècle ». Pourtant, à la fin de l'ouvrage, il donne l'impression d'y adhérer...

² Grégoire VII est placé, à juste titre, parmi les « très grands papes » de l'histoire par l'historiographie catholique apologétique. Les autres le considèrent comme le grand fondateur du juridisme, de la centralisation et de la cléricisation romaine.

³ Cf. Gérard Defois, *Le Pouvoir et la grâce*, Cerf, 2013. Je ne tire pas du livre les mêmes conclusions que G. Defois, qui ne voit pas combien la théologie du sacerdoce de Vatican II rejoint la théologie de la vie religieuse.

